



Titre CIRCULAIRE N° 04-07 du 31 mars 2004
Objet DROITS D'AUTEURS – DROITS VOISINS

Origine Direction des Affaires Juridiques
INSM0044

RESUME : Les informations détenues par les sociétés de droits d'auteurs ne peuvent être des informations détenues par les Assédic. En conséquence, la circulaire n° 04-06 du 23 février 2004 relative à cette question devient inopérante.

Unédic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr



Paris, le 31 mars 2003

CIRCULAIRE N° 04-07

DROITS D'AUTEURS – DROITS VOISINS

Madame, Monsieur le Directeur,

Par leur accord du 26 juin 2003, les partenaires sociaux signataires de la réforme du régime des intermittents du spectacle étaient convenus d'inclure, dans les revenus d'activité à prendre en compte pour le calcul de l'assurance-chômage, les droits d'auteurs et droits voisins. Il s'agissait des droits correspondant à une exploitation directe immédiate par l'auteur, ou des droits attachés à une première cession des droits d'exploitation.

A cet effet, les signataires demandaient (article 10 du Protocole du 26 juin 2003) que les sociétés de droits d'auteurs soient incluses dans la liste des organismes susceptibles de rapprocher leurs informations de celles des Assedic.

Par lettre du 4 mars 2004, les pouvoirs publics ont fait savoir qu'ils estiment que la nature de ces revenus conduit à ne pas les prendre en compte pour le calcul des droits à indemnité de chômage et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu de modifier l'Ordonnance n° 2003-1059 du 6 novembre 2003 pour autoriser des recoupements d'informations entre les Assedic et les sociétés de droits d'auteurs.

Dès lors, il est impossible de prendre en compte les revenus correspondant aux droits d'auteurs ou droits voisins pour apprécier les droits aux allocations d'assurance-chômage.

En conséquence la circulaire Unedic n° 04-06 du 18 février 2004 relative à cette question devient inopérante.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

(Signé :
J.P. Revoil
Directeur Général)

Unedic

80, rue de Reuilly - 75605 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 17 20 00 - Fax : 01 53 17 21 11 - Internet : www.assedic.fr